

CONSEIL MUNICIPAL 25 SEPTEMBRE 2025

Délibération n°058-2025

Décision modificative n°2 du budget principal 2025

Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
22	15	16
Date de convocation		
19 septembre 2025		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire. Les dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été respectées. Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Cédric DAYDE, Christian ALEX

Ont donné procuration : Myriam SEVENERY à Brigitte GAYAUD

Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Christophe RENAUD, Mélanie SALLE

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances

Le 28 août dernier, le conseil municipal a approuvé la DM n°1 en créant une opération spécifique d'équipement dédiée au groupe scolaire.

À l'approche de la clôture de l'exercice 2025, la commission des finances, réunie le 10 septembre dernier, a constaté la nécessité de procéder à plusieurs ajustements de crédits, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

La décision budgétaire modificative n°2 s'établit ainsi :

CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
Fonctionnement / dépenses		
67 – Charges exceptionnelles	673 – Titres annulés sur exercice antérieur	+6.285
Fonctionnement / recettes		
74 – Dotations et participations	748374 – Dotation biodiversité et aménités rurales	+6.285
	Total	+ 6.285

CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
Investissement / dépenses		
20 – Immobilisations incorporelles	2033 – Frais d'insertion	+1.832
	2051 – concessions et droits	+3.868
21- Immobilisations corporelles	21328 – Autres bâtiments privés	+1.800
	21533 – Réseaux câblés	+4.200
	215738 - Autre matériel outillage de voirie	-2.000
	21838 – Autre matériel informatique	+8.000
Investissement / opération		
202501 – Construction groupe scolaire	2313 - Constructions	-17.700
	Total	0

Cette décision modificative génère une augmentation du volume budgétaire en section de fonctionnement de 6.285 €, mais est sans effet sur le volume global de la section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2312-1 et suivants,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu sa délibération n°017-2025 du 3 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025,

Vu sa délibération n°048-2025 du 28 août 2025 approuvant la décision modificative n°1 du budget principal,
Considérant l'avis favorable de la commission des finances réunie le 10 septembre 2025,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

La décision modificative n°2 du budget principal, telle qu'elle sera annexée à la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,
Sébastien ANDEVERT



Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant sa publication. La saisine du tribunal peut être effectuée sur l'application informatique « Télérecours citoyens » depuis le site internet : www.telerecours.fr